

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

Membres du corps préfectoral

M. le Préfet
Mme la Secrétaire générale
M. le Sous-préfet de LANGRES
Mme la Sous-préfète de SAINT-DIZIER

Jean-Paul CELET
Khalida SELLALI
Jean-Marc DUCHÉ
Coralie WALUGA

Numéro spécial 02-2016

26 février 2016

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES
POLITIQUES PUBLIQUES

Bureau de la coordination et du développement du territoire.....2

Arrêté n°695 du 26 février 2016 portant approbation de l'avenant numéro 1 de la convention du groupement d'intérêt public « de préfiguration du Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

ARRETE N° 695

Portant approbation de l'avenant numéro 1 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public
« de préfiguration du Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne »

Le Préfet de la Haute-Marne,

Vu le code de l'environnement, notamment des articles L. 331-3 et R. 331-1,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II ;

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2015 portant délégation au préfet de la Haute-Marne du pouvoir d'approbation des modifications apportées à la convention constitutive de groupement d'intérêt public de préfiguration du Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne ;

Vu la convention constitutive consolidée du groupement d'intérêt public ayant pour objet de préfigurer le « Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne », adoptée par délibération de son assemblée générale en date du 12 mars 2014 ;

Vu l'arrêté n° 2628 du 30 novembre 2015, portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « de préfiguration du Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne » ;

Vu l'avenant numéro 1 à la convention constitutive consolidée du groupement d'intérêt public ayant pour objet de préfigurer le « Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne », adopté par délibération de son assemblée générale en date du 30 septembre 2014 ;

Vu l'avis favorable du Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Marne, en date 4 février 2016 ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'avenant numéro 1 à la convention constitutive consolidée du groupement d'intérêt public ayant pour objet de préfigurer le « Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne », validé par décision prise en assemblée générale du GIP du 30 septembre 2014, est approuvé.

Cet avenant apporte les modifications suivantes à la convention constitutive :

Membres du GIP :

Dans la liste des membres du GIP sont insérés les membres suivants :

- la confédération paysanne de Haute-Marne ;
- le groupement des agrobiologistes de Haute-Marne ;
- Bourgogne Environnement Nature ;

Dans la liste des membres du GIP sont retirés les membres suivants :

- la commune de Gurgy-le-Château ;
- la commune de Essarois ;
- la commune de Moitron ;
- la commune de Nod-sur-Seine ;
- la commune de Rochefort-sur-Brevon ;

L'adhésion de 3 nouveaux membres, et le retrait de 5 membres au GIP changent la répartition des voix au sein des collèges et entraînent les modifications suivantes :

Le chapitre II de l'article 9 - « droits et obligations » est modifié de la façon suivante :

« II Au sein de l'assemblée générale, le nombre de voix attribué à chaque collègue est calculé selon les modalités suivantes :

- 1° Collège des représentants des l'État et de ses établissements publics (196 voix) ;
- 2° Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (237 voix) ;
- 3° Collège des représentants de la société civile (195 voix). »

Le chapitre V de l'article 9 – « droits et obligations » est modifié de la façon suivante :

« V. – Les droits et obligations des membres du groupement sont répartis comme suit :

Collège concerné : collectivités territoriales

Membres	Voix au sein de l'AG (total <u>237</u> voix)	Voix au sein du CA (total <u>16</u> voix)
Région de Champagne-Ardenne	24 (10%)	1
Région de Bourgogne	24 (10%)	1
Département de Haute-Marne	24 (10%)	1
Département de Côte-d'Or	24 (10%)	1
Adcofor 21	13 (5%)	1
Adcofor 52	13 (5%)	1
Communes, Intercommunalités : 103 communes 7 communautés de communes, 2 syndicats intercommunaux 3 Pays	115 (50%) soit 1 voix par membre	10 Répartition : CC Pays Châtillonnais (CCPC) : 1 CC Sources Tille (CCST) : 1 CC Trois Forêts (CCTF) : 1 CC Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais (CCAVM) : 1 3 communes issues de la CCPC : 3 2 communes issues de la CCTF : 2 1 commune issue de la CCAVM : 1

Collège concerné : société civile

Secteur	Membre	Voix au sein de l'AG	Total voix à l'AG (195)	Voix au sein du CA (total 13)
« filière forestière »	ADECAPLAN	1	42	3
	APROVALBOIS	8		
	CIPREF	3		
	CPF de Haute-Marne	3		
	Syndicat des propriétaires forestiers de Haute-Marne	8		
	Syndicat des forestiers privés de Côte-d'Or	8		
	Valeur Bois	8		
	UEBB	3		
« chasse »	Association des Chasseurs de Grand Gibier en Côte-d'Or	2	22	2
	Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de Haute-Marne	2		
	Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or	9		
	Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne	9		

Secteur	Membre	Voix au sein de l'AG	Total voix à l'AG	Voix au sein du CA
« acteurs économiques et touristiques »	association ACTEON	1		
	association Aventure Quad 52	1		
	Association des entreprises du Châtillonnais	2		
	Association Pierre de Bourgogne	1		
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or	7		
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Marne	7		
	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Côte-d'Or	7		
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Marne	7		
	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Haute-Marne	1		
	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte-d'Or	1		
	Comité Départemental du Tourisme Équestre de Haute-Marne	1		
	Conseil de développement du Pays Châtillonnais	1	49	2
	Conseil de développement du Pays de Langres	1		
	Conseil de développement local du Pays de Chaumont	1		
	Comité départemental de cyclotourisme 52	1		
	Ligue de l'Enseignement de Haute-Marne	1		
	Office de tourisme du Pays Châtillonnais	1		
	Office de tourisme du Pays de Langres	1		
	Office de tourisme du Pays de Chaumont en Champagne	1		
	Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction	2		
	Rouvres-Sport-Loisirs-Vacances	1		
	La Truffe Côte d'Orient	1		
	Maison d'animation et d'information de Courcelles	1		
	« culture et patrimoine »	Abbaye d'Auberive	1	
Association de Sauvegarde de l'abbaye du Val des Choues		1		
Association Connaissance et Défense du Milieu Rural		1		
Association Villages anciens, villages d'avenir		1		
Association animation du milieu rural, culture et environnement (ARCE)		1		
Association Arc – Patrimoine Culture		1		
Association Autour de la Terre		1	14	1
Association La clef des champs		1		
Association Vals-des-Tilles Patrimoine		1		
Châtillon-Scènes		1		
Maison des Jeunes et de la Culture de Châtillon sur Seine		1		
Maison Laurentine		1		
Société Archéologique et Historique du Châtillonnais		1		
Association pour le patrimoine haut-marnais		1		

Secteur	Membre	Voix au sein de l'AG	Total voix à l'AG	Voix au sein du CA
« associations de protection de l'environnement »	Comité de vigilance Écologique	1	29	2
	Conservatoire d'espace naturels de Bourgogne	3		
	Conservatoire d'espace naturels de Champagne-Ardenne	3		
	Étude pour la protection des oiseaux en Bourgogne	2		
	Fédération départementale de Côte d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique	2		
	Fédération départementale de la Haute-Marne des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique	2		
	Groupe régional d'étude de la faune, de la flore et des écosystèmes	1		
	Ligue pour la protection des oiseaux de Champagne-Ardenne	2		
	Ligue pour la protection des oiseaux de Côte-d'Or	1		
	Maison de la Forêt	4		
	Naturalistes de Champagne-Ardenne	1		
	Nature Haute-Marne	1		
	Société des sciences naturelles de Bourgogne	2		
	Société des sciences naturelles et d'archéologie de Haute-Marne	2		
	Société mycologique du Châtillonnais	1		
	Bourgogne Environnement Nature	1		
	« agriculture »	Chambre d'agriculture de Côte-d'Or		
Chambre d'agriculture de Haute-Marne		8		
FDSEA de Côte-d'Or		3		
FDSEA de Haute-Marne		3		
Jeunes agriculteurs de Haute-Marne		2		
Jeunes agriculteurs de Côte d'Or		1		
SAFER de Champagne-Ardenne		1		
Confédération Paysanne de Haute-Marne		1		
Groupement des Agrobiologistes de Haute-Marne		1		
« propriétaires et habitants »	Association des amis du châtilonnais	3	11	1
	Association OUI au parc	5		
	Maison familiale rurale de Buxières les Villiers	3		

»

Le reste de la convention demeure inchangé.

Article 2 : L'avenant numéro 1, ainsi que la convention constitutive du GIP peuvent être consultés par toute personne intéressée au siège du GIP, et auprès de la préfecture de la Haute-Marne.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Marne et le président du groupement d'intérêt public « des forêts de Bourgogne et Champagne » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chaumont, le 26 FEV. 2016

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale de la Préfecture,



Khalida SELLALI